



# Mairie de Bessoncourt



19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : [bessoncourt.mairie@wanadoo.fr](mailto:bessoncourt.mairie@wanadoo.fr)

26 JANVIER 2016

## DU COTE DE LA MEDIATHEQUE- EXPOSITION

Venez découvrir les nouvelles créations de Mr Frère qui est de retour à la médiathèque pour une toute nouvelle exposition autour des **transports en commun d'autrefois**.

Accompagné cette fois-ci d'un autre passionné de modélisme, Mr Borne, qui expose ses nombreuses **maquettes de voitures de rallyes**. Vous pourrez voir également une autre collection : les figurines Quiralu appartenant à Mme Frère.

**Durée de l'exposition** : du 27 janvier au 27 février 2016, visible aux heures d'ouverture au public à la médiathèque.

**Temps forts** : rencontres avec Mr Frère et Mr Borne, le samedi 30 janvier 2016 de 10h à 12h et le mercredi 03 février de 16h à 18h autour d'un verre.

## DENEIGEMENT – Rappel citoyen

La Commune organise le service de déneigement. Elle est chargée de déneiger les **voies publiques** principales avec un salage aux endroits difficiles (route en pente par exemple). Les employés sont équipés d'un tracteur muni d'une lame avec lequel ils réalisent le déneigement des parkings publics, de l'école et des chemins piétons.

L'entretien des voies publiques et des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents.

L'efficacité des mesures prises par la commune dépend en partie de la participation des habitants aussi j'ai pris un arrêté en décembre 2011 prescrivant le déneigement et l'enlèvement du verglas.

- En cas de neige ou de verglas, **les habitants des maisons situées en bordure de la voie publique sont tenus de racler puis balayer la neige devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible (permettant le passage d'un piéton avec poussette)**. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture. Les habitations qui ont un toit versant sur la voie publique doivent être équipées de dispositifs adaptés pour éviter la chute de neige ou de glace.

- En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons.

- Il est interdit de pousser la neige et les glaces à l'égout ; les tampons de regard et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

- Par temps de gel, il est interdit de sortir sur la rue la neige ou les glaces provenant des cours, des jardins, de l'intérieur des propriétés et de faire couler de l'eau sur la voie publique, les trottoirs, et autres lieux de passage des piétons.

**Charge à chacun d'avoir un comportement citoyen !**

## REPRISE ATELIER PREVENTION DES CHUTES

L'Atelier Equilibre mis en place en 2015 a rencontré un vif succès. **Suite au verso**

INFORMATIONS EXPRESS

Le CCAS a décidé de prolonger le bénéfice de cette activité en proposant un atelier Gym Prévention Santé.

La Gym Prévention Santé est une activité physique adaptée et ludique délivrée en cours collectifs par un professionnel SIEL BLEU. Ses objectifs sont atteints grâce à une alternance entre un travail debout et assis au cours duquel les possibilités de chaque participant sont strictement respectés.

La Gym Prévention Santé s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'une gymnastique qui puisse s'adapter à leur rythme. Elle ne comporte pas d'exercices violents, trop difficiles ou trop rapides. On y exerce la fonctionnalité des muscles et des articulations, et la capacité à se mouvoir aisément.

De plus, se réunir provoque d'excellentes opportunités pour créer des liens sociaux.

**La première séance aura lieu jeudi 4 février à 14 heures dans la salle de la Mairie.**

Ces séances sont ouvertes à toutes les personnes désirant se maintenir en forme.

Venez tester cette activité ludique.

Les inscriptions seront prises à l'issue de la séance d'essai. Cet atelier est destiné aux personnes de plus de 60 ans.

Modalités : - Effectif : 15 personnes maximum - Fréquence : 1 séance par semaine - Durée de la séance : 60 minutes

## ATELIER BABY GYM

Les activités physiques jouent un rôle irremplaçable dans le développement de l'enfant où l'activité mentale notamment prend génétiquement sa source dans la motricité.

La baby gym permet à l'enfant de tenter de nouvelles expériences motrices plus périlleuses.

L'association SIEL BLEU propose un atelier **BABY GYM** destiné aux enfants de 2 à 5 ans.

**Les objectifs de cet atelier :**

- Faciliter l'épanouissement des possibilités physiques de l'enfant
- Satisfaire son désir d'action et de mouvements
- Aider à former son sens des responsabilités....

**Thèmes abordés :**

- Échauffement basé sur l'imitation
- Jeux collectifs
- Travail de coordination
- Travail d'habileté motrice...

**Public concerné :** enfants de 2 à 5 ans, les parents sont vivement invités à participer aux séances.

**Modalités :**

1 séance par semaine, le samedi matin éventuellement

Durée : 60 mn. 15 enfants maxi.

Tarifs à définir (52 € par trimestre ou 160 € à l'année, tarif préférentiel pour le 2<sup>ème</sup> enfant)

Mise en place du cycle : de septembre 2016 à juin 2017

**Deux séances de découverte gratuites sont organisées dans la salle de la mairie le samedi 5 mars de 10 h à 11 h et de 11 h à 12 h**

---

**Coupon à retourner en mairie avant le 15 février 2016**

**Nom**

**Prénom**

Est intéressé(e) pour participer à la séance de découverte le samedi 5 mars de 10 h à 11h ou de 11 h à 12 h (rayer la mention inutile) à la mairie de Bessoncourt accompagné(e) des enfants :

Prénom : Age :

Prénom : Age :